

La farce de *Maistre Bridoye* (Rabelais, *Tiers Livre*)

Anne MARTINEAU
Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Aucun épisode du *Tiers Livre* n'a suscité autant de controverses que celui du juge Bridoye. Convoqué par la cour d'appel de Myrelingues pour s'expliquer sur un jugement par lui rendu, le vieux magistrat déclare non seulement avoir joué l'issue de ce procès aux dés, mais l'avoir toujours fait, en quarante années d'exercice.

Juger un procès aux dés était moins choquant à l'époque de Rabelais qu'à la nôtre, le *Décret* du canoniste Gratien (XII^e siècle) autorisant leur usage dans les cas *insolubles*. Seulement Bridoye dit y avoir eu recours dans *tous* les cas. Et, le plus beau, c'est sa réussite. En quarante ans, il a rendu plus de quatre mille sentences. Environ une moitié a été acceptée d'emblée par les plaideurs. La cour d'appel de Myrelingues a ratifié les autres... à la seule exclusion de la dernière.

Que penser d'une aussi étrange affaire ?

Un « long intermède¹ », une parenthèse comique, dénuée de sens ? Ou une satire de la justice ? la folie des juges de Myrelingues égalant celle de Bridoye, pour avoir si longtemps approuvé ses sentences² (car, pour beaucoup, Bridoye est gâteux, sinon fou³). Si divergentes que fussent leurs vues, les critiques se sont longtemps accordés sur la « simplesse » de Bridoye, qu'ils aient pris ce mot en bonne ou en mauvaise part⁴. Seul Jean Céard⁵ a changé d'avis. Après avoir vu en Bridoye un juge sérieux, travailleur, mais si humble, faisant si peu

¹ HUCHON Mireille, *François Rabelais. Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1994, « Notes et variantes », p. 1435 (note 1 de la p. 474).

² LEFRANC Abel, *Études sur Gargantua, Pantagruel, le Tiers Livre*, Paris, Albin Michel, 1953, p. 340 à 348.

³ Principalement Edwin M. DUVAL (« The judge Bridoye, Pantagruelism, and the unity of Rabelais' *Tiers Livre* », in *Études rabelaisiennes*, Genève, Droz, t. XVII (1983), p. 37 à 60). André TOURNON voit en Bridoye une « caricature », il parle du « radotage du vieux magistrat » (« Un silence signé Rabelais », in *Rabelais. Actes de la journée d'étude du 20 octobre 1995*, Paris, « Cahiers TEXTUEL », n° 15, 1996, p. 77 à 87 (p. 85 pour les jugements portés sur Bridoye)). Bien d'autres les ont suivis.

⁴ Un excellent exposé des interprétations de l'affaire Bridoye, présentées dans la diachronie, figure au début de l'article de Jean Céard, « Le Jugement de Bridoye » (in *Rabelais. Actes de la journée d'étude du 20 octobre 1995*, cit., p. 49 à 62 ; p. 50 à 52 pour le panorama de la critique).

⁵ Pour le *Tiers Livre*, les références en pleine page ou en note renverront à son édition, établie d'après celle de 1552 (Paris, Le Livre de Poche, « Bibliothèque classique », 1995). Les citations des autres œuvres de Rabelais seront prises dans les œuvres complètes de Rabelais éditées par M. Huchon (*op. cit.*).

de cas de son jugement, qu'il finirait par s'en remettre à celui des dés⁶, en 1996, dans un article consacré aux noms propres du *Tiers Livre*, il a affirmé qu'il se moquait de ses juges⁷.

Jean Céard a raison. Mais il n'en a jamais fait la démonstration, ni dit *jusqu'où*, selon lui, Bridoye poussait la malice, ni *pourquoi*. Nous reprendrons donc tout par le début, afin de reconstituer l'histoire et la personnalité véritables du vieux juge, ce à quoi nous invite Rabelais, grâce aux indices semés par lui, fort discrètement, dans le texte. Ce n'est que tout à la fin qu'on comprendra les raisons d'une telle *discrétion*.

1. Un feuilleton

Ce très long épisode (il va du chap. XXIX au chap. XLIV) s'entrelace (au sens médiéval du terme) à celui du fou Triboulet (chap. XXXVII et XXXVIII, et XLV à XLVII). Il a des allures de feuilleton. Rabelais y crée une attente chez le lecteur en retardant l'entrée en scène de Bridoye, et multiplie les surprises. Afin de nous prévenir en sa faveur, il lui donne d'emblée pour garant le roi Pantagruel.

Ce n'est pas rien. Car entre le *Pantagruel* et le *Tiers Livre*, le héros a changé de stature. Son gigantisme physique, qui, à la fin du *Pantagruel*, allait jusqu'au cosmique, est oublié au profit d'un gigantisme intellectuel, moral et religieux. Il est maintenant le porte-parole de la pensée de Rabelais, humaniste et chrétien évangélique⁸.

L'incroyable mésaventure du meilleur légiste du royaume

Tout commence au chapitre XXIX. Voulant aider Panurge à résoudre son problème (doit-il ou non se marier ?...), Pantagruel décide de convier à un repas, le dimanche suivant, quatre spécialistes « trieux [...] sus le volet⁹ ». Hippothadée, pour la théologie, Rondibilis, pour la médecine, Trouillogan, pour les lettres, et, pour le droit, « nostre amy Bridoye » (chap. XXIX, p. 283). Si, des quatre, Trouillogan est le moins important (Pantagruel le rajoute aux autres pour faire nombre), Bridoye est clairement son préféré. En le choisissant pour représenter le droit à lui seul, il fait d'abord comprendre qu'il le considère comme une sommité en la matière. Mais, en plus, il l'appelle « nostre amy ». Or ce n'est pas un « nostre »

⁶ C'est-à-dire, peu ou prou, à celui de Dieu, bien qu'il se défende de trancher sur ce point : « À d'autres de dire si c'est alors Dieu qui récompense son effort » (CEARD Jean, « Le Jugement de Bridoye », cit., p. 62).

⁷ CEARD Jean, « Les noms propres du *Tiers Livre* », in *Rabelais et le Tiers-Livre*. Colloque de Nice, 2-3 février 1996, textes réunis par É. Kotler, CNRS, C.I.D. Diffusion, Paris, 1996, p. 85-96 ; p. 90 pour Bridoye.

⁸ Nous considérons ces points comme acquis depuis les travaux de Verdun-Louis Saulnier (*Le Dessein de Rabelais*, Paris, SEDES, 1957) et ceux de Michael A. Screech (en particulier *L'Évangélisme de Rabelais*, Genève, Droz, 1959).

⁹ L'image est de Panurge : « trieux [...] comme beaulx pois sus le volet » (chap. XXX, p. 287).

de majesté, mais un vrai pluriel, incluant tous les bons Pantagruélistes, dont Épistémon, lequel demande aussitôt l'autorisation de porter en personne l'invitation à Bridoye, qu'il connaît depuis longtemps. Il en profitera pour parler avec lui de « l'avancement » de la carrière de son « honeste et docte filz », qui étudie le droit à Toulouse, sous la direction du « tres docte et vertueux Boissoné » (*ibid.*, p. 285). Permission accordée. Pantagruel tient Boissoné en haute estime, et il ne demande qu'à aider le fils de son *amy* Bridoye.

Une ellipse nous transporte directement au dimanche fixé pour l'invitation. Tous les spécialistes sont là, sauf Bridoye, « lieutenant de Fonsbeton » (chap. XXX, p. 287). Rabelais glisse cela très vite, sans commentaire. Pourtant, cela en mérite plusieurs.

Car un « lieutenant » est un simple juge adjoint. Et où se trouve « Fonsbeton » ? Il existe une fontaine de ce nom près de Poitiers. Au XIX^e siècle, on a glosé le mot en « Source de bêtise¹⁰ ». Nous retiendrons cette analyse (mais pas ce qu'on en a déduit de l'intelligence de Bridoye). Fonsbeton est donc un *trou*, affligé de surcroît d'un nom ridicule, l'équivalent de Clocher-les-Bécasses (ou de Trifouillis-les-Oies), et Bridoye, dont on aurait pu penser qu'il enseignait dans une université, n'est qu'un petit magistrat subalterne de province. Comment alors expliquer l'estime extraordinaire dans laquelle Pantagruel le tient ? Mais, lors d'une première lecture, c'est tout juste si l'on remarque cette étrangeté (si tant est qu'on la remarque). Et Rabelais poursuit son *feuilleton*.

Malgré l'absence de Bridoye, la discussion s'engage, chaque spécialiste donnant à son tour son avis, si bien que ce n'est qu'à la fin du chapitre XXXVI que Pantagruel s'étonne : « Un, deux, trois. Où est le quart ? N'estoit ce nostre amy Bridoye ? » (p. 345). Coup de théâtre : Épistémon révèle qu'il s'est bien rendu au domicile de Bridoye, mais qu'il ne l'y a pas trouvé. Le vieux juge était parti la veille, à la suite de la visite d'un « huissier » le convoquant « personnellement », devant le Parlement de Myrelingues pour s'expliquer sur une « sentence par luy donnée » (*ibid.*). Pour ne pas être jugé par « contumace », il s'était immédiatement mis en route (*ibid.*). Épistémon n'en sait pas plus.

¹⁰ *Œuvres de Rabelais. Édition variorum, augmentée de pièces inédites, des Songes Drolatiques de Pantagruel*, par Esmangard et Éloi JOHANNEAU, Paris, Dalibon, 1823, t. V, *La vie de Gargantua et de Pantagruel*, L. III, chap. XXXVI, p. 128, n. 5.

Réaction de Pantagruel

Au début du *Tiers Livre*, Pantagruel est présenté comme quelqu'un ne se fâchant jamais, ne se tourmentant de rien¹¹. Pourtant, cette fois, il est visiblement soucieux et même bouleversé. À trois reprises, il dit « Je veulx ». Nulle part ailleurs il ne s'exprime ainsi.

« Je veulx (dist Pantagruel) entendre que c'est » (chap. XXXVI, p. 345). C'est de lui qu'on apprend que Bridoye, « juge de Fonsbeton » depuis « plus de quarante ans », a rendu « plus de quatre mille sentences », dont « deux mille trois cens et neuf », ayant donné lieu à un appel, ont toutes été ratifiées par ce même Parlement de Myrelingues par lequel il est à présent, « sus ses vieulx jours », « personnellement adjourné » (*ibid.*, p. 347). Il semble craindre que son ami, qui a toujours vécu « tant saintement » (*ibid.*), ne soit victime d'une machination (il évoque la « malignité du monde »). Sa décision est vite prise : « Je luy veulx de tout mon pouvoir estre aidant en æquité », et « præsentement », de peur de quelque « surprinse » (traîtrise, embûche, *ibid.*). Mais, comme il doit d'abord organiser la consultation de Triboulet, ce n'est qu'à la fin du chapitre XXXVIII que, coupant sèchement court aux projets de Panurge, qui se réjouissait déjà d'aller chercher le fou, il déclare : « Je veulx [...] assister au jugement de Bridoye » (p. 363). C'est un ordre. Sur ce, il « pr[end] le chemin de Myrelingues » avec ses familiers (*ibid.*, p. 365). Ils arrivent le lendemain, pile à l'heure de l'ouverture du procès (« Au jour subsequent, à heure de l'assignation, Pantagruel arriva en Myrelingues », chap. XXXIX, p. 367).

L'interrogatoire de Bridoye

La première impression que donne Bridoye au lecteur, pénétrant dans la salle d'audience avec Pantagruel, admis par privilège, en tant que roi (ses compagnons, eux, sont restés à la porte), est celle d'une grande vulnérabilité. Ni décor, ni portrait. À peine la vague silhouette d'un homme qu'on sait âgé, assis, tout seul, au centre du prétoire. Rabelais a gommé le reste. Mais on sait que cette cour d'appel est « centumvirale » (chap. XXXIX, p. 367), autrement dit que ce vieil homme fait face, tout seul, à cent juges (deux cents même, dans l'édition de 1546 : « biscentumvirale »), les yeux rivés sur lui.

L'interrogatoire occupe quatre chapitres (XXXIX à XLII). Il se présente sous la forme d'un dialogue entre le président, Trinquamelle, et Bridoye. Il débute en style indirect, ce qui feutre les propos de Bridoye, et, joint à leur teneur, renforce le sentiment qu'il s'agit d'un être

¹¹ « Toutes choses prenoit en bonne partie, tout acte interpretoit à bien. Jamais ne se tourmentoit, jamais ne se scandalizoit » (chap. II, p. 45).

fragile. Il répète qu'il est vieux, que la vieillesse apporte bien des maux, que sa vue a beaucoup baissé, qu'il ne distingue plus bien « les pointz des dez ». Peut-être, tel Isaac qui, « vieulx et mal voyant, print Jacob pour Esaü », a-t-il confondu un quatre et un cinq ? surtout qu'il avait pris « ses petits dez » (chap. XXXIX, p. 367 et 369). Le président intervient. On passe au style direct.

— Qu'entendez-vous par « dez », « mon amy ? » — Les « *alea judiciorum* », que « vous aultres messieurs » utilisez aussi, comme tous les juges. — Et comment faites-vous, « mon amy » ? — « Comme vous aultres messieurs ». Après avoir bien « veu, reveu, relu, paperassé et fueilleté » les... [suivent 37 termes techniques de procédure, énumérés dans l'ordre], je pose à un bout du bureau de mon cabinet les « sacs » du « defendeur », et je jette les dés, « comme vous aultres messieurs ». Puis, « comme vous aultres messieurs », je pose ceux du « demandeur » à l'autre bout, et je jette les dés. — Mais comment déterminez-vous « l'obscurité des droictz prætenduz » par les plaideurs ? — « Comme vous aultres messieurs » : quand il y a beaucoup de sacs. Dans ce cas, je me sers de mes petits dés. Quand l'affaire est simple, « comme vous aultres, messieurs », je me sers des gros. — Cela fait, « comment sententiez vous, mon amy » ? — « Comme vous aultres messieurs », en fonction du résultat des dés (*ibid.*, p. 369, 371 et 373).

À partir d'ici, Trinquamelle parle de moins en moins, alors que, pour Bridoye, c'est l'inverse : on n'entend pour ainsi dire que lui.

— Oui mais, « mon amy », dit Trinquamelle, puisque vous jouez tous vos jugements aux dés, pourquoi ne pas le faire dès la première comparution des plaideurs ? À quoi vous servent tous ces papiers ? — « Comme à vous aultres messieurs ». « Premièrement pour la forme » ; « Secondement, comme à vous aultres messieurs », elle me sert « d'exercice » physique (chap. XL, p. 375 et 377). Car, « comme vous aultres messieurs », je trouve que rien n'est meilleur pour la santé que de vider de gros sacs, de feuilleter des papiers, d'annoter des cahiers, d'éplucher des procès. Enfin, « tiercement », « comme vous aultres, messieurs », je considère que « le temps est pere de Verité » (*ibid.*, p. 379).

En proie à une ivresse verbale croissante, Bridoye se lance alors dans une grande apologie du temps et du mûrissement — tout entière scandée de « comme vous aultres, messieurs » (chap. XL à XLII, p. 379 à 399). La « Nature » n'enseigne-t-elle pas à « manger les fruitz quand ilz sont meurs », à « rien ne faire qu'en toute maturité » ? (chap. XL, p. 381). Trinquamelle n'intervient qu'une fois, pour lui demander ce qu'il fait en cas de « *flagrante crimine* » (chap. XLII, p. 395). Bridoye répond que, comme eux, il demande au plaignant de « dormir », et de ne revenir qu'avec une « attestation » en bonne et due forme de « son

dormir » (*ibid.*). Elle constitue le premier acte de procédure, qui en engendre un second, un troisième, etc., etc. Quand le procès est mûr, il prend ses dés. Très en verve, il illustre ce qu'il vient de dire par une anecdote, puis se tait. On lui demande de sortir. Le tribunal propose à Pantagruel de juger à sa place. Il récuse l'offre, mais accepte de parler en « suppliant » (chap. XLIII, p. 401).

Nous remettons à la fin de cette étude l'analyse de sa supplique, qui ne devient intelligible que quand on a compris tout le reste. Mais on peut déjà mesurer l'effet du discours de Bridoye à travers le silence final du Président, et celui, continu, des autres juges. Ils sont figés, semblent n'avoir rien saisi, et surtout pas que Bridoye se payait ouvertement leur tête.

2. Un système de défense doublé d'un réquisitoire

C'est un fait : le Bridoye qu'on découvre au début de l'audience ne correspond guère à l'image qu'on pouvait se faire d'un homme si estimé de Pantagruel. Mais n'oublions pas que nous faisons sa connaissance dans des circonstances totalement anormales : sa situation est celle d'un accusé, son discours, un système de défense : il *joue* au gâteux. Pas tant que cela, d'ailleurs. Plus il parle, plus sa vraie personnalité réapparaît. Il y a mieux : sous couleur de sénilité, il dresse un implacable réquisitoire de la justice. Son interrogatoire étant tout entier à relire dans ce sens, on se limitera à un florilège.

Refrain

Il y a d'abord le refrain, ce « comme vous aultres messieurs¹² » qui scande vingt-deux fois le discours de Bridoye. Remarquons qu'il répond aux doucereux « mon amy » de Trinquamelle, qui ne sont nullement amicaux comme les « nostre amy Bridoye » de Pantagruel. Ils sont condescendants¹³. Un haut magistrat tel que Trinquamelle n'a que dédain pour un petit juge de village. Cela n'échappe pas à Bridoye, qui réplique du tac au tac par un premier « vous aultres messieurs... » (chap. XXXIX, p. 369) dont Trinquamelle ne perçoit pas la mordante ironie. Car ces « comme vous aultres messieurs » sont ironiques, quand ce ne sont pas des antiphrases. Exemple d'emploi ironique : Bridoye dit à Trinquamelle que, *comme eux*, il trouve que rien n'est plus sain que d'éplucher de gros dossiers. L'état de sa vue atteste du contraire : il s'est crevé les yeux dessus. Pas ses juges (eux tiennent trop à leur petite

¹² Et ses variantes : « vous aultres messieurs », « comme à vous aultres messieurs », « de vous aultres messieurs », « vous sçavez, messieurs ».

¹³ Comme les « Mon amy nostre voisin » de Dindenault dans le *Quart Livre* (chap. VI à VII). Mais Dindenault est bien plus bête que Trinquamelle, et, chez lui, la condescendance va jusqu'à la grossièreté.

santé...), ce que montre une autre occurrence du refrain, à comprendre cette fois par antiphrase. Trinquamelle lui ayant demandé comment il procédait avant de rendre son jugement, il répond que, *comme eux*, il commence par relire toutes les pièces. Traduisons : *Contrairement à vous autres, messieurs, je relis tout.*

Brocards

Il y a les fameux « brocards » (aphorismes juridiques). Ils grouillent dans le discours de Bridoye, si touffu, si plein de méandres, que, pour le résumer, nous avons dû le réduire à sa plus simple expression. Ils ont largement contribué à faire prendre le vieux juge pour l'incarnation de ce formalisme judiciaire imbécile si souvent dénoncé par Rabelais. Du même coup, pendant longtemps, on s'est d'autant moins soucié desdits brocards qu'ils se présentaient sous un aspect rebutant (tout en abréviations latines d'époque). Ce n'est que récemment que des critiques ont entrepris la tâche ingrate de les étudier¹⁴. Le résultat de leur enquête n'améliora pas l'image de Bridoye. On observa des désaccords, sinon de flagrantes contradictions, entre ses propos et le (ou les) brocard(s) censés les illustrer. Certains en ont déduit qu'il mélangeait tout. D'autres y ont vu la preuve de l'humour de Rabelais, pas de celui de Bridoye. Cela revient à confondre auteur et narrateur. Quand il y a désaccord, il y a *malice de la part de Bridoye*.

C'est ainsi que, tout de suite, alors qu'on ne l'entend encore qu'en discours indirect, se plaignant des infirmités qui seraient le lot du grand âge, il cite un brocard disant exactement le contraire : « La vieillesse apporte avec soi beaucoup de biens¹⁵ ». Autrement dit, en dépit de l'allure pathétique qu'il se donne, il n'a jamais eu l'esprit plus vif.

Quelques brocards montrent que la cocasserie de certaines lois le met en gaieté. À propos de quelqu'un qui se précipitait dès qu'il « sentoit » qu'il allait y avoir un procès, Bridoye cite, impavide, au beau milieu d'une phrase, la loi « *Agaso* » (*Digeste*, IX, 1, *Si quadrupedes*). Elle traite d'un cas de jurisprudence délicat. Le maître d'un cheval peut-il porter plainte contre le propriétaire d'une mule dont son cheval a « flairé le cul » (*nasum ad culum posuit*), laquelle mule, visiblement mécontente, a répliqué par une ruade, qui, par malheur, a atteint non le cheval, mais son cavalier ? (chap. XLI, p. 385). Et, bien sûr, Bridoye

¹⁴ DERRETT J. M. D., « Rabelais's Legal Learning and the Trial of Bridoye », in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXV, 1963, p. 111 à 171 ; SCREECH Michael A., « Legal Comedy in the Trial of Bridoye », in *Études rabelaisiennes*, v, 1964, p. 175 à 195.

¹⁵ Éd. J. Céard, p. 366, note 2.

ne fait pas de contresens sur le verbe « sentir », il joue sur ses deux sens, intellectuel et olfactif (ce qui est fort désobligeant pour l'amateur de procès).

Pourtant, aucun des juges ne rit. Pourquoi ? Parce que tout va beaucoup trop vite pour qu'ils aient le temps de décoder ces brocards, avec lesquels Bridoye, lui, jongle avec virtuosité, étant bien meilleur légiste qu'eux (n'oublions pas le jugement sur lui porté par Pantagruel). Aussi se permet-il des critiques encore plus acerbes.

Images dégoûtantes ou violentes

Il classe les procès en deux sortes : les difficiles, pour lesquels il y a beaucoup de sacs, et les simples. Mais il emploie, pour désigner ces derniers, une expression si curieuse qu'il doit la traduire lui-même : « quand la *matiere* est plus *liquide*, c'est à dire quand moins y a de sacs » (chap. XXXIX, p. 371 et 373). Même s'il ne précise pas « fécale¹⁶ », elle est scatologique, tout comme son contraire, qu'elle sous-entend : si les petits procès sont des coliques, les autres sont de gros étrons¹⁷. Bridoye se voit en effet comme une sorte de « médecin du corps social¹⁸ ». Cela l'amène à employer une autre image répugnante. Expliquant pourquoi il fait traîner les procès en longueur, il les compare à des « aposteme[s] » (bubons), qu'il ne faut surtout pas percer tant qu'ils ne sont pas mûrs (chap. XL, p. 379).

Toujours dans son panégyrique du temps, Bridoye explique qu'un procès à ses débuts ressemble à un « Ours » mal léché. Une antique légende voulait en effet qu'à leur naissance les oursons ne fussent que d'informes masses de chair. Leur mère, par son patient léchage, leur donnerait forme. Sauf qu'ici ce n'est pas l'ourse, mais ces sangsues de « sergens, huissiers, appariteurs, chiquaneurs, procureurs, commissaires, advocatz, enquesteurs, tabellions, notaires, grephiers et juges pedanées¹⁹ », qui, « comme » ces « messieurs » de Myrelingues, en « sugsans bien fort et continuellement les bourses » des plaideurs, font de l'ourson-procès une bête adulte... et monstrueuse, car pourvue non seulement de « gryphes » et de « dents », mais même d'un « bec » (chap. XLII, p. 391 et 393). Plus le plaideur se ruine, plus la créature grossit. Cela pour la plus grande joie du plaideur, enchaîne-t-il avec ironie, puisque « plus heureux sont les plaidoyants que les ministres de Justice » (*ibid.*). Et de citer

¹⁶ Il le fait dans ses autres livres : « de la matiere fecale et des humeurs corrupues » (*Pantagruel*, chap. XXXIII, p. 335), « O belle matiere fecale, que doivoit boursouffler en elle » (*Gargantua*, chap. IV, p. 17).

¹⁷ Ce n'est pas la première fois que Rabelais parle de la justice en termes scatologiques. Étudiant, Pantagruel résumait en ces termes ce qu'il avait retenu du droit tel qu'on l'enseignait à Bourges : « une belle robbe d'or, triumpante et precieuse à merveilles, qui feust brodée (bordée) de merde » (*Pantagruel*, chap. V, p. 231).

¹⁸ La formule est de Jean Céard (*Tiers Livre*, chap. XL, p. 380, note 17).

¹⁹ Ainsi nommés car, appartenant à des juridictions inférieures, ils n'avaient point de siège et jugeaient debout.

saint Paul : « *beatius est dare quam accipere* » (c'est un plus grand bonheur de donner que de recevoir, Actes des Apôtres XX, 35), puis, coup sur coup (et en entier, pas en abréviations), deux brocards disant tout le contraire : l'un sur les papes : « *Accipe, sume, cape, sunt verba placentia Papæ* » (Accepte, reçois, prends, voilà les mots qui plaisent au Pape), l'autre sur la curie romaine : « *Roma manus rodit ; quas rodere non valet, odit ;/ dantes custodit ; non dantes spernit et odit* » (Rome ronge les mains ; celles qu'elle ne peut pas ronger, elle les hait ; elle protège celles qui donnent, celles qui ne donnent pas, elle les méprise et les hait, chap. XLII, p. 393).

Les juges ne s'indignent pas plus qu'auparavant ils n'ont ri. Voilà pourquoi Bridoye s'offre le luxe de raconter comment il est devenu celui qu'il est.

Récits enchâssés

Au refrain, aux brocards, aux métaphores, s'ajoutent trois récits enchâssés dans le récit. Il est vrai qu'ils pullulent dans le *Tiers Livre* : un cinquième de l'œuvre²⁰. Mais ceux de Bridoye sont, en plus, donnés pour des *souvenirs*. En outre, la véracité de deux d'entre eux sera confirmée, totalement ou en partie, par Gymnaste et frère Jean, amis de Pantagruel, et, avant lui, de son père Gargantua (Rabelais pense à tout : Bridoye étant vieux, il fallait des témoins appartenant à la première génération des géants). Allons du plus récent au plus ancien.

On se souvient qu'en cas de *flagrante crimine*, Bridoye intime au plaignant d'aller « dormir » et de lui en rapporter une « attestation ». Une anecdote suit cette déclaration. Lors du siège de Stockholm (1518), un Gascon, ayant perdu tout son argent au jeu, et d'humeur massacrante (au sens propre du terme), parcourait le camp en cherchant quelqu'un, n'importe qui, pour en découdre (chap. XLII, p. 397). N'ayant trouvé personne, il se coucha près de la tente où justement se trouvait Gymnaste (chap. XLIII, p. 405), et s'endormit. Quelque temps après, un autre soldat, furieux, car ayant lui aussi tout perdu, le réveille et le provoque. D'abord ahuri, mécontent, le Gascon le raisonna si bien qu'il le convainquit d'aller boire avec lui. Sans doute burent-ils beaucoup, car ils s'endormirent. Ainsi, tout finit bien, alors qu'ils auraient pu s'entretuer. Bridoye le fait remarquer et conclut : « Le sommeil avoit fait ce bien et pacifié la *flagrante* fureur des deux bons champions » (chap. XLII, p. 399).

²⁰ Voir Monique LEONARD, « Anecdotes, exemples et récits secondaires dans le *Tiers Livre* : du procédé de style à l'émergence d'un sens », in *Les Cahiers du Centre Jacques de Laprade. III Rabelais. À propos du Tiers Livre. Actes des troisièmes Journées du Centre Jacques de Laprade tenues au Musée national du château de Pau les 8 et 9 décembre 1995*, Biarritz, 1995, p. 71 à 91 (p. 76, 77 et p. 89 ; note 52 pour les pourcentages).

La reprise du mot *flagrante*, au sens étymologique de « brûlante », prouve que Bridoye n'a jamais perdu le fil de son discours. Quant à l'histoire, elle explique sa manière de traiter les *flagrants* délits. « Enflammé » de colère, un homme est capable de tout, même d'un meurtre. Il faut le calmer. Mais seul un grand psychologue peut avoir eu l'idée de l'envoyer dormir, sachant que, comme ce Gascon, il y parviendrait. En proie à une émotion violente, l'homme a en effet tendance à fuir le réel dans le sommeil. Montaigne s'y intéressera²¹.

Le second récit n'a pas de témoin. L'histoire se serait passée en 1489. Elle est censée illustrer l'importance du sport pour les hommes de loi et a pour cadre la Chambre de la Cour des Aides, une très haute juridiction financière. Bridoye reste évasif sur ce qu'il venait y faire : une « affaire bursal » (de bourse, d'argent, chap. XL, p. 377). Il n'était d'ailleurs entré que « par permission pecunaire de l'huissier²² » (*ibid.*) [traduction : en lui graissant la patte]. Sitôt dans la place, il trouva tous les juges jouant à la « mousche ». Qu'est-ce que ce jeu ? La mouche est un divertissement d'écoliers²³. On tire au sort celui qui fera l'insecte. Tout le jeu consiste à l'écraser. Malgré la grêle de coups qui s'abattaient sur lui, celui qui « estoit de mousche » riait plus que les autres, à l'idée de ce qu'ils pourraient raconter à leurs femmes pour expliquer leur « deguast de bonnetz » (*ibid.*, p. 377 et 379).

La Cour des Aides transformée en cour de récréation ! C'est déjà énorme. Mais allons plus loin. Pourquoi jouent-ils à ce jeu bête et méchant ? Pour la même raison que les écoliers. Pour se *défourer*. Quand y jouent-ils ? — nous ne nous serions pas posé la question si Bridoye ne feignait de se la poser — « avant le past ou après » ? (*ibid.*). Forcément après, car ce « past » a tout l'air d'être un « repas » des fauves : un procès. Dans l'état d'excitation et de désordre vestimentaire où on les imagine (grâce aux « deguast de bonnetz »), ils ne pourraient pas entrer dans un prétoire. C'est donc qu'ils en sortent, et qu'ils viennent de dévorer tout cru un justiciable, ce qui explique leur bonne humeur... Ce jour-là, Bridoye, qui en savait déjà long sur la corruption du monde judiciaire, aurait découvert que cela allait jusqu'au cynisme.

Le dernier récit occupe en entier le chapitre XLI. Il prend place dans l'éloge du temps. Il n'est ni féroce satirique, comme celui de « la mousche », ni follement guilleret, comme celui du Gascon, tout en étant très drôle. Mais, dès la fin du chap. XL, on est averti, au style de Bridoye, qu'au rire se mêle l'émotion, celle qu'on ressent, en vieillissant, à évoquer des

²¹ *Essais*, éd. J. Céard, Paris, Le Livre de Poche, « Les Classiques de Poche », 2002, L. I, chap. XLIV : « Du Dormir », p. 489 à 492.

²² Jeu de mots entre « peculiaire » (particulière) et « pecunaire ».

²³ Il figure dans la liste de ceux de Gargantua, et même sous deux formes : « mousque » et « mousche » (*Gargantua*, chap. XXII, p. 60 et 62).

souvenirs de jeunesse, et surtout l'ombre d'une personne chère, de son vivant pleine d'humour, mais depuis longtemps disparue.

Il s'appelait Perrin Dendin et vivait à « Semerve » (Smarves, à 8 km de Poitiers). Bridoye l'a connu alors qu'il étudiait le droit à Poitiers. [Frère Jean affirmera l'avoir connu alors que lui-même était moine à l'abbaye de « la Fontaine le Conte » (à 12 km de Poitiers), chap. XLIII, p. 405.] Dendin n'était qu'un « laboureur », mais un « bon », et il n'était pas juge « *mais homme de bien* » (chap. XLI, p. 383) — nouvelle pique, soulignée par un brocard déformé. Celui-ci dit en effet : « *Judex, id est vir bonus* » (Juge, c'est-à-dire homme de bien). À l'évidence, Bridoye n'est pas d'accord ! — Cet « homme honorable », cet « homme de bien » (il le répète), « apoinctoît » (arbitrait) à lui seul plus de procès que n'en jugeaient les tribunaux de Poitiers, Montmorillon et Parthenay réunis. C'était une célébrité. De tous les alentours, on venait le voir. Pas de jour, ou presque, qu'il ne réconciliât des plaideurs. Mais jamais dans un bureau. Autour d'une bonne table, lors d'un banquet de noces, de relevailles, de fêtes de toute sorte, ou, tout simplement, à la taverne. Car c'était un Pantagruéliste avant la lettre, profitant de tous les plaisirs de l'existence, aimant boire, chantant bien au « letrain » (lutrin), heureux de vivre et de rendre les autres heureux.

Cependant, quand Bridoye fit sa connaissance, Dendin était déjà très vieux, « autant que le plus de vous aultres, messieurs » (*ibid.*), lance Bridoye à ses juges (nous apprenant au passage que son auditoire comporte des êtres surannés, dont peut-être d'*authentiques* gâteaux). Son fils Tenot prit sa succession. Il s'arrogea le titre inédit d'« apoincteur des procès²⁴ » (*ibid.*, p. 385). Bridoye cite des brocards alléguant qu'un fils ressemble toujours à son père. Pourtant, Tenot Dendin n'en est guère l'illustration. Sitôt qu'il « sentoît » qu'un procès allait avoir lieu, il se ruait dessus (c'est à son propos que Bridoye cite la loi « *Agaso* »). Non seulement il ne réconcilia personne, mais ses médiations ne firent qu'envenimer les choses.

Au lieu de demander franchement conseil à son père (son échec prouve qu'il ne l'avait pas fait avant), Tenot tâcha un jour de lui soutirer le secret de sa réussite. Il se plaignit de la « perversité » de son temps (*ibid.*). S'il avait dû arbitrer des procès à une telle époque, jamais son père n'eût acquis sa réputation d'infailibilité ! Feignant de ne pas remarquer la sournoiserie de sa démarche, ni sa grossièreté (que Bridoye souligne), Perrin Dendin lui expliqua, avec bonté, la recette de son succès. Laisser agir le temps, ne pas prendre les procès quand ils sont « verts », attendre qu'ils soient bien « meurs », bien « digerez », que la « maladie » touche à sa fin, que les plaideurs n'aient plus un sou (p. 389). Ils ne désirent alors

²⁴ De nos jours, un tel homme ferait mettre sur sa porte une belle plaque de cuivre : « Dendin, Apointeur de procès », et se commanderait une montagne de cartes de visite (ceci dit *cum grano salis*).

qu'une chose : en finir. Mais aucun n'ose faire le premier pas, de crainte que cette démarche ne soit interprétée comme un aveu de culpabilité. C'est alors qu'il intervient. Emporté par l'enthousiasme, Dendin achève son exposé en se flattant de pouvoir régler, par une telle méthode, des conflits planétaires, voire de réconcilier les « Tartres » (Tartares) et les « Moscovites » (*ibid.*).

La méthode de Perrin Dendin est la même que celle de Bridoye. Les métaphores sont les mêmes : le fruit vert opposé au fruit mûr, le procès comme maladie, et même comme merde, puisque Dendin recommande d'attendre qu'il soit bien « digerez ». La ressemblance va jusqu'à la confusion. À partir du moment où Bridoye rapporte ses propos, on ne sait plus toujours qui parle²⁵. Ces confusions indiquent qu'il y a eu fusion.

Étant jeune, Bridoye a donc fait des études de droit à Poitiers. Elles furent décevantes, pour qu'il ne dise rien des Maîtres qu'il y a eus, pas même leur nom, ou plutôt, qu'au lieu d'un nom, il donne un titre de manuel : le « *Brocardium juris* » (*ibid.*, p. 383²⁶). En clair, leurs cours ne valaient rien. Il a appris le droit tout seul, dans des livres. Mais il a aussi fait son miel d'expériences, d'observations tirées de la vie. Et, surtout, il a rencontré Perrin Dendin. C'est lui son vrai Maître et son modèle. C'est de lui qu'il tient qu'à cette peste qu'est l'esprit de discorde il n'y a d'autre remède que le temps.

Tout se tient dans la méthode de Bridoye, tout s'explique. Sauf... les dés. Perrin Dendin ne s'en est jamais servi pour ses arbitrages. Et Bridoye n'a jamais « sentié » avec eux. C'est une farce.

3. La farce de *Maistre Bridoye*

Qu'on ne l'ait pas vu tient à l'adresse de Rabelais. Il ne donne qu'une fois, et avec discrétion, les éléments nécessaires à la compréhension, et met au contraire en pleine lumière les fausses pistes (ou les pistes partiellement fausses). La discussion entre Pantagruel et ses amis, auxquels il a tout raconté au sortir de la salle d'audience, en est un exemple.

²⁵ C'est-à-dire, dans l'édition Jean CEARD, à la ligne 75 de la page 387. À la ligne précédente, une incise (« répondit Perrin ») indique encore qui dit quoi. Après, même les brocards peuvent être de Perrin Dendin, car, à s'occuper une vie entière de procès, on acquiert nécessairement une certaine culture juridique.

²⁶ « Il me souvient [...] que on temps que j'estudiois à Poitiers en droict, sous *Brocardium juris* » (chap. XLI, p. 383). On parle normalement des *Brocardia juris*. Bridoye emploie le singulier pour que cela ait l'air d'un nom de professeur, car ceux de l'époque latinisaient les leurs.

Opinions de Pantagruel, Épistémon et Panurge

De tout le groupe des Pantagruélistes, seuls trois donnent leur avis : Panurge, Pantagruel, puis Épistémon. Dans l'édition définitive, Rabelais a interverti deux locuteurs. Ce que Pantagruel disait en 1546 est attribué en 1552 à Épistémon, et inversement.

Étant donné l'importance de Pantagruel, on attendrait de lui la solution de l'énigme. On est déçu. Il raconte une affaire criminelle si extraordinaire que les juges refusèrent de juger : ils auraient mieux fait de jouer le procès aux dés ! Or cette affaire n'a rien à voir avec celle de Bridoye. Elle relève de ces cas insolubles pour lesquels le *Décret* de Gratien autorise le recours aux dés. Pantagruel s'en rend d'ailleurs compte, puisqu'il enchaîne par un « mais » montrant qu'il revient au sujet : « *Mais* en Bridoye la continuation de tant d'années me estonne » (chap. XLIV, p. 409). C'est tout, et c'est dit sur un ton songeur. Il réfléchit. Avant d'être rentré chez lui, il aura sûrement compris. Mais Rabelais ne le dira pas.

Le discours le plus long est celui d'Épistémon. Il émet, avec prudence, une hypothèse. Une mystérieuse influence astrale ne pourrait-elle pas agir en faveur d'un homme humble, pieux, qui, avant de lancer les dés, ferait à Dieu une fervente prière ? Gardons l'idée de la prière (on verra pourquoi). Mais l'hypothèse astrale est à exclure. Épistémon, l'ancien précepteur de Pantagruel, a beau être un grand savant, il a la faiblesse, comme bien des savants de son époque, d'être attiré par les sciences occultes. Cela ressort clairement de la visite à *Her Trippa*. C'est lui, qui, en revenant de chez le poète Raminagrobis, a proposé à Panurge d'aller consulter l'astrologue. Cela pour satisfaire sa propre curiosité, et sans le moindre profit pour Panurge, qui, à la fin, lui fait remarquer que leur roi ne serait pas « content » s'il savait qu'ils sont allés voir ce « Diable engiponné » (diable en jupons ; chap. XXV, p. 249). « Pas content » est un euphémisme. Pantagruel serait furieux. L'astrologie est une fausse piste. La fin du discours d'Épistémon est toutefois à retenir. Elle est violente : autant valait jouer ces procès aux dés plutôt que de les remettre aux « mains pleines de sang et de perverse affection » des juges de Myrelingues (chap. XLIV, p. 411). En 1546, c'est Pantagruel qui le disait. L'interversion des locuteurs s'explique par la prudence.

Voyons à présent l'opinion de Panurge : « Panurge faisait quelque difficulté de croire l'heur des jugemens par sort (la réussite de jugements rendus par le hasard), mesmement (surtout) par si long temps » (chap. XLIII, p. 405). « Faisoit quelque difficulté de croire » est aussi un euphémisme. Panurge n'y croit pas. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de son avis, qui pourtant est donné en premier ? Parce que Rabelais, par finesse, ne lui accorde qu'une courte phrase, en discours indirect, qui plus est, alors qu'il fait parler les deux autres

d'abondance, et en discours direct. De plus, on dit souvent que, dans cette affaire, Panurge est hors jeu. Sûrement pas hors du jeu de dés. C'est lui le spécialiste. Panurge est un joueur professionnel. Quand Pantagruel lui demande s'il a des « dez en bourse », il répond : « Pleine gibbessiere » (chap. XI, p. 115 et 117). Il ne s'en sépare jamais. De plus, il triche. Déjà dans le *Pantagruel*, on avait appris qu'il portait toujours sur lui « un petit deau (dé) de plomb²⁷ ». Un dé plombé, pipé. C'est un vrai prestidigitateur, plus adroit que le célèbre escamoteur « maistre mouche²⁸ ». Si un filou tel que lui dit qu'il est impossible d'être aussi chanceux aux dés (même en aidant un peu la chance...), c'est lui qu'il faut croire.

Pour en avoir la preuve, revenons en arrière.

Le *one man show* de Bridoye

De qui tient-on que Bridoye « sentencie » les procès aux dés ? De Bridoye. À qui le dit-il ? À ses juges, dont il se paie la tête. Pourquoi leur dirait-il la vérité sur l'essentiel ? Qui a vu ces dés ? Personne. Bridoye n'a jamais déclaré qu'il y jouait dans la salle d'audience. Il a prétendu le faire dans son « cabinet », tout seul, au terme d'une curieuse cérémonie. Il poserait à un bout de son bureau les « sacs » du « défendeur », puis jetterait les dés. Il poserait ensuite les sacs du « demandeur » à l'autre bout, et jetterait les dés. Cela fait penser à un spectacle de foire. Le bureau est une estrade. Bridoye y manie à sa guise des fantoches (ces sacs inertes, représentant les plaideurs) tout en jouant aux dés. En racontant cela à ses juges, il leur dit qu'il est un bateleur, et qu'ils sont ses pantins.

Car cette représentation imaginaire, miniature, muette et simpliste, s'insère, par un jeu de mise en abyme, dans la farce réelle, géante, dialoguée et complexe qu'il joue au Tribunal de Myrelingues. Au lieu d'une simple estrade, une vaste salle, avec un public de cent juges. Il en est la vedette : c'est un *one man show*. Il manipule Trinquamelle, pour lequel il n'a prévu qu'un rôle de faire-valoir. Adroitement, il lui *souffle* ses répliques, c'est-à-dire les questions qu'il *veut* se voir poser, dirigeant ainsi l'interrogatoire à sa guise. Voyons comment.

Il commence par l'intriguer en répétant avec insistance le mot « dés ». Le Président tombe dans le panneau : « Quels dez [...] mon amy ? ». La réponse est cinglante : « Les dez [...] des jugemens, *alea judiciorum*, [...] des quelz dez vous aultres messieurs ordinairement usez en ceste vostre Court souveraine, [...] en decision des procès ». Bridoye les accuse de rendre leur verdict au hasard. Il réitère même son accusation. Pourquoi Trinquamelle ne

²⁷ *Pantagruel*, chap. XVI, p. 273.

²⁸ *Ibid.*, p. 276.

bondit-il pas ? Parce que Bridoye a parlé de « pointz des dez », de « petitz des », de « gros » dés, de prendre « un quatre pour un cinq ». Le Président croit donc que Bridoye entend le mot *alea* au sens propre, et en déduit qu'il a jugé la dernière affaire aux dés parce qu'il la trouvait insoluble (Bridoye a exprès cité pour cela le *Décret* de Gratien). Voilà pourquoi il lui demande sur quels critères il se fonde pour déterminer « l'obscurité » des droits des plaideurs. C'est alors seulement que Bridoye, qui a le sens du suspens, lui assène le meilleur : il a toujours eu recours aux dés. À partir de là, Trinquamelle perd pied. Il se tait peu à peu, alors que Bridoye, déchaîné, de plus en plus volubile, se permet tout.

Bridoye porte bien son nom. D'une haute cour d'appel, il a fait une basse cour, pleine de volailles stupides, qu'il mène par le bout du bec.

La loi, les oies, Bridoye

Mal interprété, son nom a largement contribué à sa réputation de bêtise. Celle de l'oie est proverbiale. On a rapproché « Bridoye » de « Jobelin bridé », des « oysons bridez » du *Gargantua*²⁹. Mais Jean Céard remarque que dans ces expressions le verbe est au passif, alors que dans « Bridoye » il est à l'actif. Il s'analyse aisément : verbe + complément. « Bride-oye » bride les oies, opération qui consiste à percer les narières de l'oiseau pour y passer une plume. On le dirige alors comme on veut³⁰. Ajoutons qu'en bridant Trinquamelle, le président de ces hommes de loi (et de l'oie), Bridoye a entraîné dans l'erreur tous les autres, car les oies domestiques, animaux grégaires, se déplacent en troupeau et suivent toujours leur meneur. Et qu'il les a aussi bridés au sens culinaire, comme on bride une volaille avant de la faire cuire : étroitement entortillés dans le fil de son beau discours.

L'éminent juriste qu'est Bridoye se double d'un illusionniste de génie. Au niveau langagier, ses tours de passe-passe valent ceux de Panurge. Mais dans quel but simule-t-il la folie ? Pour mettre son lecteur sur la voie, Rabelais a glissé plusieurs allusions à une farce célèbre : *Maistre Pierre Pathelin* (env. 1460).

²⁹ Les « oysonz bridez » font partie de ces figures grotesques dont on orne les « Silenes », pour « exciter le monde à rire ». Quant à « Jobelin bridé », le second précepteur « sophiste » de Gargantua, c'est un imbécile nuisible, puisque, d'un petit garçon doué, à l'esprit vif, il a fait un niais et un paresseux, aussi crasseux intellectuellement que physiquement (*Gargantua*, « Prologue », p. 5, et chap. XIV, p. 43).

³⁰ « Le *Dictionnaire comique* de Le Roux donne de précieuses indications : "Bridier l'oye, dit-il, signifie tromper, fourber, filouter, déniaiser. Voyez PASSER LA PLUME PAR LE BEC. [...] Voyez MENER PAR LE NEZ " [...]. Peut-être ces deux sens conviennent-ils au Bridoye du *Tiers Livre*, qui trompe et mène par le nez ceux qui le prennent pour un imbécile » (CEARD J., « Les noms propres du *Tiers Livre* », *loc. cit.*, p. 85 à 96 ; p. 90 pour Bridoye).

Maistre Pathelin et maistre Bridoye

Le succès de cette pièce ne s'est pas démenti au XVI^e siècle³¹. Si l'on en juge par le nombre d'allusions qu'il y fait dans son œuvre, Rabelais l'adorait³². Or, dans le *Tiers livre*, plusieurs figurent justement en pleine affaire Bridoye, toutes *avant* qu'on ne se sache ce qui a empêché le vieux légiste de se rendre à l'invitation de Pantagruel.

La première se situe pendant l'entretien avec le théologien. Au début, Panurge est si content de ses réponses qu'il semble décidé à se marier. Déjà, il l'invite à la noce : « ... et si mangerons de l'oye, cor beuf, que ma femme ne roustira point » (chap. XXX, p. 289). La négation finale n'est bizarre que quand on ne connaît pas *Pathelin*. Panurge dit à Hippothadée qu'il l'invite *vraiment*, et qu'il y aura *vraiment* de l'oie au menu. Car, dans la farce médiévale, la réplique est la suivante : « Et si mangerez de mon oye, / Par Dieu, que ma femme rotist³³ ». Cette oie-là est tout imaginaire. Par ces mots, le rusé Pathelin dit effrontément au drapier qu'il ne le paiera pas, « faire manger de l'oie » à quelqu'un équivalant, dans la langue familière du temps, à le « mener en bateau ».

Les autres allusions se placent pendant la discussion avec le médecin. Elle dure déjà depuis plus de trois chapitres, quand soudain retentit une exclamation joyeuse : « Monsieur nostre maistre, vous soyez le tresbien venu » (chap. XXXIV, p. 327) [comme si quelqu'un, tout à coup, venait d'entrer dans la salle où les invités festoient et se réjouissait d'y retrouver Rondibilis]. Aucune incise ne permet de savoir qui parle. Ce mystérieux personnage dit avoir pris grand plaisir à écouter l'homme de l'art, qu'il n'avait pas revu depuis les temps lointains où, avec « Ant. Saporta, Guy Bourguier, Balthasar Noyer... », et un certain « François Rabelais », ils avaient joué à Montpellier la farce de la « femme mute » (muette, *ibid.*). Épistémon intervient. Il y était, résume le canevas, dit n'avoir jamais autant ri qu'à « ce patelinage ». Mécontent de l'interruption, Panurge les ramène sèchement à son cas au moyen d'une autre citation de *Pathelin* : « Retournons à nos moutons³⁴ » (*ibid.*).

Rabelais se citant, aux côtés d'amis médecins réels, on a vainement tâché de retrouver cette « femme mute ». À notre avis, elle est tout entière de son invention et vise à produire un effet de distanciation d'autant plus appuyé que l'auteur apparaît ici deux fois. Sans masque, en se nommant en toutes lettres parmi les acteurs de la farce, et masqué : l'énigmatique et jovial interlocuteur de Rondibilis a de fortes chances d'être Rabelais lui-même. Il invite donc

³¹ Voir AUBAILLY Jean-Claude, *La farce de Maistre Pathelin (et ses continuations : Le Nouveau Pathelin et Le Testament de Pathelin)*, Paris, SEDES, 1979, « Introduction », p. 5-6.

³² Voir JODOGNE Omer, « Rabelais et Pathelin », in *Lettres Romanes*, tome IX, 1955, p. 3 à 14.

³³ *Maistre Pierre Pathelin. Farce du XV^e siècle*, éd. R. Hoolbrook, Paris, Champion, 1970, p. 17, v. 300 et 301.

³⁴ Dans la farce, la réplique exacte est : « Sus ! revenons a ces moutons » (*ibid.*, p. 66, v. 1291).

à lire *la suite* comme un « patelinage », dans lequel chacun va chercher à tromper l'autre, à lui faire « manger de l'oie ». Quant au « retournons à nos moutons », il fait référence à la grande scène du tribunal, où Pathelin sauve un berger, qu'il ne pouvait pas faire acquitter³⁵, en lui apprenant à jouer au *benêt* pour se faire « absoudre » (être déclaré irresponsable³⁶).

Bridoye cherche donc à se faire *absoudre*. Croit-il n'avoir aucune chance d'être acquitté par ses juges ?

4. Une existence entière de persécutions

La manière dont ils l'ont convoqué aurait dû le faire comprendre.

Un impressionnant arsenal judiciaire

Ils l'ont « adjourné » (cité à comparaître à une heure et un jour précis), « personnellement » (sans avocat), menacé, en cas de simple retard, d'être jugé par « contumace ». Cette convocation comminatoire lui a été délivrée par un « huissier ». C'est là une procédure inouïe³⁷ ! Elle visait à l'effrayer, comme le nombre inouï de juges l'attendant à Myrelingues. De quoi glacer les sangs à n'importe qui d'autre que Bridoye.

On aurait pu, à la grande rigueur, voir en ces juges des hommes incorruptibles, refusant de faire de différence entre un prévenu quelconque et un collègue, une vieille connaissance pour certains, s'ils n'avaient pas invité le *roi* Pantagruel à assister à un huis clos, et poussé la bassesse jusqu'à lui offrir de juger à leur place. Pantagruel s'est bien gardé de refuser la première offre : il n'était venu que pour cela³⁸. En revanche, il a récusé l'autre, courtoisement mais fermement. Pour lui, une justice saine n'a pas à ramper devant le pouvoir.

Que reprochent-ils à Bridoye ? Une erreur. Ils mentent. Bridoye n'en a commis aucune. Il est victime d'un complot.

³⁵ Ce dernier a en effet été pris en flagrant délit.

³⁶ Pathelin s'engage à le faire renvoyer « assouzbz » par le juge (*Maistre Pierre Pathelin*, éd. cit. sup., p. 58, v. 1124). C'est ce qui se produit à la fin : « Je l'assoulz de vostre demande, / et vous deffendz de proceder. / C'est ung bel honneur de plaider / a ung fol ! » (*ibid.*, p. 76, v. 1471 à 1474). Pour la distinction entre *absoudre* et *acquitter*, voir Rita LEJEUNE, « Le vocabulaire juridique de *Pathelin* et la personnalité de l'auteur », in *Mélanges de philologie française offerts à Robert Guiette*, Anvers, De Nederlansche Boekhandel, 1961, p. 185 à 194.

³⁷ Abel LEFRANC l'avait remarqué : « Dans la réalité, il n'était pas dans les habitudes des cours souveraines d'inviter les juges des juridictions inférieures à venir plaider devant elles. C'était sur pièces écrites qu'elle décidaient des appels et rendaient leurs arrêts. Il y a donc là une dérogation à l'usage » (*Œuvres de François Rabelais. Tiers Livre*, Paris, Champion, 1931, t. v, p. 285, note 3).

³⁸ « Je veulx (dist Pantagruel) assister au jugement de Bridoye » (chap. XXXVIII, p. 363).

La cabale des juges

Pantagruel l'a soupçonné tout de suite. Et ce ne sont pas les preuves qui manquent.

Pour commencer, que sait-on de cette sentence prétendument erronée ? Rien. Pas une fois il n'en a été question, Bridoye, dès le début, ayant fait dévier l'attention sur lui-même. En revanche, on connaît la profession et le nom du plaignant.

Il s'agit d'un « esleu » (chap. XXXIX, p. 367), d'un juge du Tribunal de l'Élection, qui s'occupe d'affaires fiscales. Encore un juge, et dans les finances, qui plus est ! C'est louche (pensons à ceux de la Cour des Aides). Et il s'appelle « Toucheronde » (*ibid.*). On a signalé que, dans les Deux-Sèvres, existait un lieu-dit de ce nom. Mais on ne s'y est pas autrement intéressé, alors qu'il s'analyse aisément : verbe + complément. Un touche-ronde est quelqu'un qui « touche » des « ronds ». C'est de l'argot coquillard³⁹. À l'époque, on dit « rond » ou « ronde » (les deux formes se rencontrent dans les *Ballades en jargon* de François Villon, l'un des auteurs favoris de Rabelais⁴⁰). Le plaignant est donc complice des juges, et l'huissier qui a porté l'assignation doit être un comparse, puisqu'on sait (depuis la « mouche »), qu'il est facile de les acheter.

Bridoye ne l'ignore pas. Et il le dit en face, deux fois, au tribunal.

Au tout début, en se comparant à Isaac qui, « vieulx et mal voyant, print Jacob pour Esau ». Car Isaac n'était pas « mal voyant », il était totalement aveugle, et ce ne sont pas ses yeux qui l'ont trompé, mais Jacob et Rebecca, au terme d'une odieuse mise en scène, de type théâtral (avec maquillage, postiches, accessoires et costumes)⁴¹.

Et il réitère son accusation avec l'anecdote de « la mouche », si invraisemblable, si riche de sens, que nous la pensons de son invention⁴² (après tout, aucun témoin ne l'a confirmée). Ce jeu stupide se résume ainsi : seul contre tous. Pourtant, dans l'histoire, c'est « la mouche »

³⁹ En glissant des expressions argotiques dans le discours de Perrin Dendin, Rabelais montre qu'il s'y connaît : « plus d'aubert n'estoit en fouillouse » (ils n'avaient « plus un sou en poche », chap. XLI, p. 389).

⁴⁰ « Ronde n'y vaut ne plus qu'en Lombardie » (Le flouse n'y vaut rien, pas plus qu'en Lombardie), « Par le terrant pour le franc *ront* querir » (Vous qui partout ramassez les beaux ronds) [VILLON François, *Ballades en jargon*, éd. et trad. É. Hicks, Paris, Honoré Champion, « Champion classiques », 2004, p. 408, ballade VII, str. 2, v. 13, et p. 410, ballade VIII, str. 2, v. 16]. « Rond » et « ronde » sont des singuliers collectifs. Contrairement à d'autres termes argotiques employés par Villon, ils n'ont jamais posé le moindre problème de compréhension.

⁴¹ Les autres sens du vieux patriarcat étaient intacts, à commencer par son intelligence Le retour trop rapide du prétendu Esau, sa voix, avaient tout de suite éveillé ses soupçons (voir *Genèse* XXVII).

⁴² Ce ne serait pas le seul cas de mensonge donné pour un souvenir authentique dans le *Tiers Livre*. Au chapitre XXVII, Panurge raconte comment, entrant un jour, à Saint-Maixent, dans la salle où l'on jouait la Passion, sa seule présence fit dégénérer le Mystère en orgie. Frère Jan n'est pas dupe de cette énorme et obscène galéjade, même si, par amitié pour Panurge, il feint de le croire, ayant compris pourquoi il la lui racontait : « Je t'entends (dist frere Jan) mais le temps matte (trionphe de) toutes choses » (p. 267).

qui rit le plus fort, en imaginant la suite. Un vrai fou-rire (sens qu'a, chez Rabelais, l'expression « rire comme des mouches⁴³ »).

Oh oui ! Bridoye est fine mouche. Il se fait fort de déjouer, par une farce de sa façon, leur sinistre comédie (n'oublions pas que « Maistre Mouche » est le nom d'un illusionniste⁴⁴), lui qui, sa vie entière, a été en butte à la méchanceté des hommes de loi.

L'évangélique patience de Bridoye

Comment a-t-il pu végéter plus de quarante ans à Fonsbeton ? Jamais de promotion ni de mutation ? Jamais. On l'a empêché de faire carrière.

Jeune, il avait pourtant dû être un étudiant brillant, pour s'y retrouver, tout seul, dans l'inextricable écheveau des lois du temps. Mais aucun de ses (mauvais) professeurs n'a rien fait pour lui. L'histoire de Tenot Dendin permet de comprendre pourquoi : le génie suscite la jalousie des médiocres, pas leur admiration. On l'a donc envoyé moisir dans un *trou*, sans même lui donner un vrai poste de juge, rien qu'une lieutenance.

Ici, une autre anomalie.

Comment se peut-il qu'en étant simple juge adjoint de village Bridoye ait eu à traiter plus de quatre mille affaires ? Une partie de la réponse est évidente : le juge en titre, trop heureux qu'on lui ait fait présent d'un tel adjoint, se sera déchargé sur lui de tout. Mais cela n'explique pas qu'autant de procès aient pu être jugés dans un *trou* tel que Fonsbeton. Ce qui l'explique, c'est le bouche à oreille, comme pour Perrin Dendin. La justice d'alors est tellement corrompue que, bien vite, le bruit se sera répandu que, dans un petit village du Poitou, existait un juge *intègre*. De toute la région, on est venu le trouver. Certains plaideurs acharnés ont fait appel de ses sentences. Le Tribunal de Myrelingues les a ratifiées (probablement sans même lire les pièces). De toute façon, elles étaient bonnes.

Surtout, n'imaginons pas Bridoye amer ou aigri. Il est grand temps lui restituer son vrai visage, en nous aidant encore de ce qu'il a dit de son Maître et modèle, Perrin Dendin.

Dans son éloge, Bridoye a glissé un détail curieux : il chantait bien au « letrain ». Un lutrin est un meuble liturgique. Il n'a donc pas sa place dans la maison d'un laboureur comme Dendin. Sa place est dans une église. Mais, dans une église, la place d'un laboureur n'est pas au lutrin. C'est là la place d'un prêtre (ou d'un chanoine). Dendin ne chantait donc pas dans

⁴³ Le récit de la farce jouée par le jeune Gargantua au fourrier du seigneur de Painensac fait rire la compagnie « comme un tas de mouches » (*Gargantua*, chap. XII, p. 38), et les dieux de l'Olympe s'esclaffent à la fin du discours de Priapus « comme un microcosme de mouches » (*Quart Livre*, « Prologue de l'Autheur », p. 531).

⁴⁴ Rabelais l'avait déjà mentionné dans le *Pantagruel* (chap. XVI, p. 276), et il l'a évoqué plus haut dans le *Tiers Livre* (chap. XV, p. 397).

une église, bien que ce lutrin indique qu'il s'agissait d'une cérémonie religieuse, à laquelle d'autres gens assistaient. De plus, qui dit lutrin dit livre. Au vu des convictions de Rabelais, il n'est pas difficile de deviner *quel* livre, *invisible*, repose sur ce lutrin. Sûrement les Psaumes de David, dans la traduction de Clément Marot. À partir d'un mot unique, mais anormal : « letrain », Rabelais nous invite donc à reconstruire toute une scène, elle aussi *invisible*. Dans un lieu secret, un groupe de chrétiens évangéliques, dont le laïc Perrin Dendin est non le prêtre mais le guide spirituel, chante un psaume, probablement sur la musique de Claude Goudimel⁴⁵. Parmi eux, éperdu d'amour et d'admiration, un jeune étudiant en droit nommé Bridoye.

On comprend maintenant que Pantagruel dise que Bridoye a vécu « tant saintement ». Non seulement, comme Dendin, il a travaillé dur toute sa vie, et avec joie, sans que cela lui ait valu le moindre avancement (mais l'ambition n'a jamais été son fait, ni la cupidité), mais il a repris le flambeau, en créant à Fonsbeton une communauté évangélique clandestine. Et, bien sûr, avant de rendre chaque sentence, il a prié Dieu avec ferveur dans son « cabinet », comme prie tout chrétien évangélique avant de prendre une décision importante, comme, dans le *Gargantua*, priait Grandgousier, avant de riposter militairement à l'agression de Picrochole⁴⁶. Mais les temps ont changé. Le christianisme évangélique est maintenant assimilé à une hérésie. Ses adeptes sont passibles du bûcher.

Serait-ce la raison du complot ? Aurait-on dénoncé Bridoye ? Réflexion faite, nous ne le pensons pas, car, dans un cas semblable, nul besoin d'une telle mise en scène. On espionne le suspect pour le prendre sur le fait. Son sort est vite réglé⁴⁷. Pour que les juges de Myrelingues s'en prennent à ce petit juge de province qui ne leur a jamais porté le moindre ombrage, il a dû se produire quelque chose de nouveau. Mais quoi ?

L'élément nouveau, c'est que le fils de Bridoye achève ses études de droit à Toulouse et va bientôt paraître dans le monde judiciaire.

⁴⁵ Peut-être « Quand Israel hors d'Ægypte sortit », que les chrétiens évangéliques chantaient jusque sur le bûcher. Dans le *Quart Livre*, Pantagruel, qui, tout roi qu'il est, n'est qu'un laïc, le chante au départ de la Thalamège, avec ses compagnons de voyage et ceux qui restent sur le môle. Ce qui en dit long sur la dimension spirituelle de cette navigation et ses dangers (chap. I, p. 539).

⁴⁶ « Adoncques retourne vers Grandgousier, lequel trouva à genous teste nue, encliné *en un petit coing de son cabinet*, priant dieu, qu'il vouzist amollir la cholere de Picrochole, et le mettre au point de raison, sans y proceder par force » (*Gargantua*, chap. XXXII, p. 89) ; c'est nous qui soulignons.

⁴⁷ Ce fut le cas pour un groupe de chrétiens évangéliques dénoncés et surpris, en 1546, à Meaux, en train de célébrer leur Cène. Quatorze d'entre eux furent brûlés le 7 octobre de cette même année.

Perversité des juges de Myrelingues

On l'a appris au tout début (chap. XXIX). Épistémon a fait son éloge (« honeste et docte filz »), et Bridoye a longuement parlé de lui... en faisant le portrait du (détestable) fils de Perrin Dendin.

Comme il l'a fait précéder de brocards affirmant qu'un fils ressemble toujours à son père et que Tenot Dendin est odieux, on y a encore vu une preuve d'incohérence. Mais ce n'est pas à Tenot que le vieux Bridoye, alors pris dans un moment d'émotion, pense en disant cela — si tant est que Tenot ait existé, ce dont nous doutons fort : rappelons que frère Jean a juste témoigné de l'existence de son père, Perrin. En faisant le portrait de ce mauvais fils, à notre avis tout imaginaire⁴⁸, Bridoye parle de son *propre* fils, qui lui ressemble tant, et dont il a tant sujet d'être fier. Tenot est son *antithèse*.

Tenot est médiocre, vaniteux et sournois. Il jalouse son père, et ne lui a jamais demandé conseil. Le fils de Bridoye est donc doué, modeste et franc. Il admire son père, et c'est sur ses conseils qu'il est allé étudier le droit à Toulouse⁴⁹. On comprend que Bridoye n'ait pas voulu qu'il allât à Poitiers. Mais de là à l'envoyer en plein territoire ennemi ! Car Toulouse est alors le bastion de la réaction et de la répression. Si Bridoye a choisi cette ville, et si son fils a accepté d'y aller (ce qui prouve, en plus, qu'il a du cran), c'est parce que « Boissoné » y enseignait. Le très réel légiste Jean de Boysonné, un ami de Rabelais. C'est aujourd'hui la gloire de la faculté de droit de Toulouse, alors que, de son vivant, il y a été persécuté. Mais il a tenu bon. Et, dans le *Tiers Livre*, le « Boissoné » fictif s'intéresse à l'« advancement » du fils de Bridoye...

On peut dès lors reconstituer le complot.

Des informateurs de Toulouse ont averti les juges de Myrelingues que Boissoné formait un étudiant talentueux, susceptible de devenir un danger pour toute la profession. Boissoné étant coriace, ils ont cherché à atteindre le jeune homme à travers un maillon plus faible : son père, qu'ils prenaient pour un imbécile (ce que prouvent à l'envi les condescendants « mon amy » de Trinquamelle). Trouver un juge « toucheronde » pour déposer plainte contre lui et un huissier véreux pour porter l'assignation était chose aisée.

⁴⁸ Perrin Dendin n'a probablement eu d'autre fils que son fils spirituel, Bridoye. C'est à lui qu'il a exposé sa conception de la justice et du temps, pas au *pseudo* Tenot.

⁴⁹ La façon dont se règle le mariage de Pantagruel, à la fin du livre (chap. XLVIII), illustre le fait qu'un bon fils s'en remet à son père pour toutes les décisions importantes de la vie.

On ne saura jamais ce qu'ils comptaient faire, Bridoye, comprenant *qui* ils visaient, ayant choisi un moyen héroïque pour sauver son enfant : se faire passer pour fou⁵⁰. Son sacrifice n'eût servi à rien, si Pantagruel n'était pas arrivé à temps.

5. Pantagruel à la rescousse

Il sait tout de Bridoye, puisqu'il peut dire, à une près, le nombre de ses sentences qu'a ratifiées le Tribunal de Myrelingues (« deux mille trois cents et neuf »). Il ne veut pas qu'on fasse à son fils ce qu'on lui a fait. Le jeune Bridoye fera carrière. Il y veille, en s'occupant de son « advancement ». D'où son indignation, en comprenant qu'on avait tendu un piège au vieux Bridoye, et quel ! Le jour même où il avait appris la nouvelle, il avait « print le chemin de Myrelingues ». L'expression donne l'impression d'un départ dans le calme. Et pourtant...

Chevauchée fantastique

La chronologie de l'histoire comporte en effet une bizarrerie.

À l'aller, parti un dimanche avec ses familiers (et un dimanche déjà bien rempli), Pantagruel arrive le lendemain à Myrelingues, juste à l'heure de « l'assignation ». Pourtant, bien plus loin, alors que l'affaire Bridoye semble close, et que commence la consultation de Triboulet, on apprend que le voyage de retour, sur le même trajet, effectué à cheval comme le précédent (chap. XLIII, p. 405, l. 63 et 64), a pris six jours : « Au sixième jour subsequent Pantagruel feut de retour » (chap. XLV, p. 415, l. 1 et 2). La conclusion s'impose : à l'aller, ils ont chevauché ventre à terre, en brûlant les étapes, jour et nuit.

Rabelais ne décrit pas cette folle course contre la montre, qui se situe dans le *blanc* séparant la fin du chapitre XXXVIII du début du chapitre XXXIX (elle ferait en effet aisément comprendre à quel point l'affaire est grave). Il laisse son lecteur remarquer l'anomalie et imaginer la scène, avec ce qu'elle implique : un Pantagruel terrifié à l'idée d'arriver trop tard. Redoute-t-il tant les juges de Myrelingues ? Il ne sous-estime sûrement pas leur malfaisance. Mais, à notre avis, il a surtout peur de ce dont est capable son malicieux ami Bridoye.

Grâce au Ciel, Pantagruel a pu assister à toute l'audience. Il prend ensuite la parole, en tant que « suppliant ». C'est-à-dire en tant qu'*avocat* de Bridoye, en fait, sinon en titre, puisque le droit, pourtant élémentaire, d'en avoir un, a été dénié à ce dernier.

⁵⁰ Tout en s'offrant une éclatante revanche, en une sorte de *baroud d'honneur*.

Plaidoirie de Pantagruel

« Premièrement vieillesse ; secondement simplese » (chap. XLIII, p. 401 et 403). « Tiercement », il rappelle toutes les bonnes sentences rendues par Bridoye. Qu'est-ce que cette « unique faulte » ? (p. 403). Une goutte d'eau salée dans la Loire...

N'y a-t-il pas « je ne sçay quoy de Dieu », dans le fait que tant de ses jugements, joués aux dés, aient été ratifiés par leur « venerable et souveraine Court » ? (*ibid.*). Dieu, on le sait, aime à manifester sa gloire par « l'hebetation des sages », « la depression des puissants » et « l'erection des simples et humbles » (*ibid.*).

Il conclut en implorant leur clémence, à deux conditions. D'abord, le plaignant doit être dédommagé. Il y veillera personnellement (« à cestuy article je donneray bon ordre et contentement », *ibid.*). Ensuite, s'ils maintiennent Bridoye dans ses fonctions, qu'ils lui adjoignent quelqu'un de « plus jeune » pour le conseiller (*ibid.*). Sinon, qu'ils lui en fassent présent. Il saura où l'employer.

Sur ces mots, il salue la cour et sort, sans même attendre le verdict.

On avait déjà vu Pantagruel juger (une affaire facétieuse⁵¹). On l'entend plaider pour la première (et dernière) fois (et dans une affaire grave). C'est un *as* du barreau.

Comment Pantagruel sauve Bridoye

« Vieillesse », « simplese », les « simples », un « jeune » pour épauler le vieux : les tenants d'un Bridoye fou ou sénile en ont fait leurs choux gras. Ils n'ont pas vu qu'il s'agissait d'une plaidoirie. Quel avocat irait à l'encontre du système de défense de son client ? (surtout s'il le découvre, comme Pantagruel, en cours d'audience, sans en avoir discuté au préalable avec lui⁵²). Remarquons qu'il glisse très vite sur « vieillesse » et « simplese », sachant que ce n'est pas de nature à émouvoir un tel tribunal, et que sa seconde proposition rend la première caduque : en offrant de prendre Bridoye à son service, il le reconnaît compétent (et il ne parle pas cette fois de jeune assesseur).

Pantagruel ménage aussi extrêmement les juges. Il les flatte, les qualifie de « sages », de « puissants », dit leur cour « venerable et souveraine⁵³ », évite les mots qui les heurteraient. Après « premierement vieillesse » et « secondement simplese », on attend, à la suite de « tiercement », un terme... qui ne vient pas. Ce pourrait être « mérite » ? Inversement, il parle de la « faulte » de Bridoye : dire autrement serait remettre en cause leur jugement.

⁵¹ Dans le fameux procès des seigneurs de Baisecul et Humevesne (*Pantagruel*, chap. X à XIII).

⁵² Pathelin, lui, s'était entendu avec le berger. La tâche de Pantagruel est autrement ardue.

⁵³ Tous termes ironiques...

Surtout, il anticipe sur leurs *perversités* pour les déjouer. S'il insiste sur le caractère unique de cette « faute », et sur le fait qu'ils ont ratifié les autres sentences, c'est pour leur rappeler qu'il n'y a pas lieu d'aller rouvrir de vieux dossiers⁵⁴. Ce qui est jugé est jugé.

Mais pourquoi évoque-t-il alors la main de Dieu ?

Pour les empêcher de penser à celle du *diable*. Car s'en remettre d'une décision aux dés est diabolique. Pantagruel l'a dit (et avec quelle gravité !), au début du livre (chap. XI).

La farce de Bridoye n'a en effet que trop bien réussi. Elle pourrait se retourner contre lui si le tribunal, comme le berger à la fin de *Maistre Pierre Pathelin* (qui sert ici d'hypotexte), le *prenait au mot*⁵⁵ (en invitant ses lecteurs à lire l'histoire comme un « patelinage », Rabelais les préparait justement à ce risque). C'est vrai, les juges n'ont rien compris. Ou, plutôt, de tout le discours de Bridoye, ils n'ont retenu qu'une chose, que Trinquamelle a dite à Pantagruel à la fin de l'audience : « Bridoye [...], vous praesent, voyant et entendent, a *confessé* juger au sort des dez » (chap. XLIII, p. 401). Le verbe « confesser » est terrible. Dans la langue du droit, il signifie « avouer ». Si l'idée leur venait d'accuser Bridoye de sorcellerie, il serait perdu. Les juges disposeraient d'aveux complets, spontanés, faits en présence de cent d'entre eux, et même... du roi Pantagruel, qui ne pourrait pas les démentir. Ils auraient tous les droits, pourraient rouvrir tous les dossiers, pour la bonne raison que, dans un procès en sorcellerie, tous les coups sont permis. Même la vie modeste et retirée de Bridoye deviendrait suspecte. Et, chose horrible, il entraînerait son fils dans la mort (puisque dans ces procès-là, on suspecte en premier la famille), et, presque à coup sûr, le groupe évangélique de Fonsbeton (car on s'y intéresse de près aux relations de l'accusé).

Mais Pantagruel sait bien que Dieu est le cadet des soucis de ces démons que sont les juges de Myrelingues. C'est pourquoi il Lui adjoint le Veau d'Or.

Comme Panurge dans l'épisode des « Chats-fourrez » du *Cinquième Livre* (mais avec beaucoup plus d'élégance !), il leur jette de l'or. Pas juste une bourse, une montagne d'or, puisqu'il s'engage à veiller *personnellement* à ce que le *plaignant* soit dédommagé. Par tact, il ne parle pas des juges. Gageons que ces mots ne sont pas tombés dans l'oreille de sourds. Ils ont compris quelle offre il leur faisait, à commencer par leur président, Trinquamelle.

On a vu dans ce nom une anagramme⁵⁶. La solution était plus simple, Rabelais ayant déjà employé ce terme, avec la même graphie, à une voyelle près, dans le *Pantagruel* :

⁵⁴ Par malice, aussi : les juges ne doivent pas être très contents de se l'entendre rappeler.

⁵⁵ L'avocat Pathelin avait donné pour consigne au berger de toujours répondre « Bee ! », y compris à lui-même. Le procès achevé, quand il lui réclame ses honoraires, le berger lui répond donc « Bee ! ».

⁵⁶ Celle du grand juriste Tiraqueau, sous sa forme latinisée, et à l'accusatif : « Tiraquellum ».

« trinquamolle⁵⁷ ». C'est un mot toulousain⁵⁸, signifiant, littéralement, « trancheur (lat. *truncare*) d'amandes » (fruits)⁵⁹. Il le reprend ici et en fait un nom propre, à comprendre encore au sens littéral, mais enrichi de deux jeux de mots. C'est en effet la prérogative d'un président de tribunal que de « trancher », c'est-à-dire de décider, quelle part, dans l'amende (pénale) infligée au coupable⁶⁰, revient au plaignant, et quelle part revient à la cour.

Cette ultime précaution prise, Pantagruel s'éclipse. Avec tact, là encore. Il sait bien de quoi parleront les juges une fois seuls entre eux. Quand bien même l'idée leur viendrait de faire brûler Bridoye, leurs comptes seraient vite faits. Qu'y gagneraient-ils ? Ses biens. Mais la fortune de Bridoye se monte forcément à peu de chose. Tandis que si un roi, et un roi riche et généreux comme Pantagruel est connu pour l'être, se porte garant...

Pour rentrer, le bon prince prend tout son temps. Il n'est plus inquiet. Toucheronde touchera ses ronds, et Trinquamelle aura son amende. Du moment que Pantagruel paiera, on peut être sûr qu'elle sera « bien bonne, bien friande, et bien espicée⁶¹ ».

L'affaire Bridoye n'est pas un éloge de la folie⁶². C'est un éloge des acteurs et du théâtre.

Bridoye, les juges (et leurs complices ou comparses), Pantagruel, tout le monde y joue la comédie. La consultation de Triboulet s'entrelace à elle logiquement, car les fous de cour de la Renaissance ne sont plus des malades mentaux (ce qui fut souvent le cas au Moyen Âge), mais des amuseurs professionnels⁶³. Ce n'est cependant pas un éloge du théâtre pour le théâtre, mais un éloge du masque et de la prudence. En 1546, quand paraît la première édition du *Tiers Livre*, la répression religieuse a pris un tournant dramatique. En 1552, c'est pire

⁵⁷ Dans l'épisode du récit de la descente aux Enfers d'Épistémon. Les réprouvés, qui sont ici les oppresseurs, les cupides, les superbes, doivent y travailler de leurs mains, gagner sou à sou leur existence. Drusus, le frère de Tibère, y est « trinquamolle » (*Pantagruel*, chap. XXX, p. 323).

⁵⁸ Ce qui n'est pas indifférent, le complot semblant bien être parti de Toulouse.

⁵⁹ Au sens figuré, « trinquamolle » désigne un fanfaron.

⁶⁰ La graphie du temps est la même : « amande ».

⁶¹ Nous pastichons (à peine) le *Cinquième Livre* (chap. XIII, p. 756).

⁶² Comme l'a dit André Tournon : « l'épisode de Bridoye est soustrait à son lieu prévu (le colloque) et enclavé dans la grande célébration des pouvoirs de la folie » (« Les parages de l'improbable. Jeux de la déraison et du hasard », in *Rabelais et le Tiers-Livre*, Colloque de Nice, cit., p. 57).

⁶³ Le Triboulet du *Tiers livre* résidant à « Bloys », il s'agit bien du célèbre bouffon de François I^{er}. Pour décider Panurge à le consulter, Pantagruel lui avait raconté comment un autre fou de cour, « Saigny Joan », l'aïeul du grand Caillette, avait rendu un jugement digne de Salomon, tout en faisant preuve de talents consommés d'acteur et de mime (chap. XXXVII). Le lecteur attend donc merveilles de Triboulet. Or le bouffon frappe Panurge et prononce des paroles sans suite. Pourquoi ? Parce que Panurge lui a remis des accessoirs de théâtre, une calebasse pleine de « pois » (des légumes *venteux*, depuis le Moyen Âge associés à la folie), de maigres provisions de bouche, et ne lui a pas donné le moindre sou (alors que les autres spécialistes consultés ont tous été richement récompensés). Mécontent, Triboulet s'est vengé en jouant au *vrai* fou.

encore. Les « hommes de bien » doivent faire très attention. Aussi Rabelais opte-t-il pour une écriture qui est un casse-tête pour des lecteurs du XXI^e siècle (et nécessite presque une enquête policière avant la lettre). Mais le *Tiers Livre* était d'abord destiné aux lecteurs *de son temps*, et Rabelais en avait de deux types. De « benevoles », auxquels il faisait confiance pour le lire avec attention et le comprendre, car ils étaient avides de tels messages. Et de « malivoles », qu'il lui fallait à tout prix tromper, car eux épluchaient ses livres pour y trouver des preuves de son « hérésie ».

L'affaire Bridoye est aussi une satire (au vitriol) de la justice. Mais ce n'est pas tellement son formalisme qui est visé, et surtout Bridoye ne l'incarne pas, il le tourne en dérision, le parodie et s'en fait une arme pour égarer le tribunal. Rabelais s'en prend à la cruauté et à la corruption des juges, surtout ceux du Parlement de *Myrelingues*.

À quelle ville pense-t-il ?

André Tournon penche pour Aix, à cause du rôle du Parlement de Provence dans le massacre des Vaudois du Lubéron en avril 1545⁶⁴. Si beaucoup ont songé à Paris, Claude Le Marguet, lui, y a vu Lyon⁶⁵. Il est possible que Rabelais ait eu en tête ces trois cités... et d'autres encore, tous les Parlements étant solidaires dans la répression⁶⁶. De toute façon, il ne dit ni Lyon, ni Paris, ni Aix, mais Myrelingues (« Mille langues », ou « Langues admirables »). C'est donc une Babel⁶⁷, et ce nom est porteur d'espoir pour les « hommes de bien », car il présage sa chute. Dieu châtiéra l'orgueil de la moderne Babel, comme Il a châtié celui de la Babel biblique. Ce n'est qu'une question de *temps*. En attendant, il faut tenir bon, ce que montre aussi cette histoire. Si la toile d'araignée des méchants s'étend sur tout le royaume, de son côté, la résistance s'organise. Il y a des évangéliques partout, et leur réseau à eux ne repose pas sur la corruption, mais sur l'estime et l'entraide. En est-il un plus bel exemple que celui du roi Pantagruel volant, toutes affaires cessantes, au secours d'un *amy*, un petit juge de province, et mettant à sa disposition, pour le sauver, sa fortune et toutes les ressources de son intelligence ? L'espoir, enfin, est incarné (comme c'est souvent le cas chez Rabelais), par la génération suivante, par le fils de Bridoye qui s'est révélé être l'enjeu véritable de cette ténébreuse affaire. En sauvant son père, Pantagruel l'a sauvé, et il a préservé le futur.

⁶⁴ Voir « Les parages de l'improbable. Jeux de la déraison et du hasard », cit., p. 47.

⁶⁵ *Myrelingues la brumeuse, ou l'an 1536 à Lion sur le Rosne*, Paris, Boivin, 1933.

⁶⁶ Un exemple. Non seulement le Parlement de Paris a applaudi au massacre des Vaudois, mais il a envoyé à celui de Provence des conseillers pour les aider dans leur chasse aux « hérétiques ».

⁶⁷ André Tournon l'a compris (« Les parages de l'improbable. Jeux de la déraison et du hasard », cit., p. 57).

On comprend seulement alors le *vrai* sens, philosophique et religieux, du grand éloge du *Temps* fait par un Bridoye enthousiaste devant ses juges, qu'une fois de plus il nargue. Si, pour un « homme de bien » tel que lui, l'avenir est porteur d'espoir, pour des méchants comme eux, il est lourd de menaces : « le temps » — qui n'appartient qu'à Dieu seul — « est pere de Verité. »